

Attention !

Pour permettre la reproduction correcte des volets autocopiants, **insérez le rabat de la couverture après le volet D** (couleur jaune) de la liasse à remplir.
Utilisez de préférence un stylo à bille de couleur noire.

MSA 2015

Tesa



Si le papier vous encombre, simplifiez-vous la vie en choisissant le TESA sur internet :
c'est plus souple, plus rapide et plus facile !

Pour adresser vos TESA à la MSA
ou pour obtenir des renseignements complémentaires

Adresse
d'expédition :

N° de télécopie :

N° de téléphone :

Comment utiliser le titre emploi simplifié agricole

Au moment de l'embauche

Attention

Les taux des indemnités mentionnées ci-dessous :

Indemnité de fin de contrat %

Indemnité de congés payés %

sont éventuellement préenseignés par la MSA.

Toutefois, la convention collective de votre secteur d'activité peut fixer un taux différent qu'il convient alors d'appliquer.

Dans cette hypothèse, vous devez rayer ce taux préimprimé, et le remplacer par le taux adéquat.

L'indemnité de fin de contrat n'est pas due pour les salariés embauchés avec un contrat saisonnier sauf si la convention collective applicable le prévoit.

■ Le volet " 0 "

Vous devez le remplir, dater et signer puis **l'adresser à la MSA** (se référer à la page 2 de la notice explicative).

Il a valeur de déclaration préalable à l'embauche (DPAE), le cas échéant de demande des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel (TO), de signalement au service de santé au travail et de demande d'immatriculation du salarié.

■ La partie bleue du volet " A "

Elle doit être signée par le salarié puis détachée et **lui être remise**. Elle a valeur de contrat de travail et de double de DPAE.

Vous devez joindre à ce volet la note d'information destinée au salarié et comportant le détail des taux de cotisations salariales, des CSG-CRDS utilisés pour le calcul des charges salariales dans le TESA.

■ Le volet " C "

Il doit être **conservé** dans le carnet. Il a valeur d'inscription au registre unique du personnel (RUP), de double de contrat et de double de DPAE.

Au moment de la paie

Vous devez payer votre salarié et réaliser un bulletin de paie au moins une fois par mois civil et conformément aux règles prévues par votre convention collective.

A LA 1^{ÈRE} ÉCHÉANCE DE PAIE

- Vous devez reprendre le carnet, remplir la partie bulletin de paie, dater et signer.
- La remise des **parties verte et bleue du volet "A"** au salarié vaut bulletin de paie.
- Les parties bleue et verte non découpées du **volet "B"** sont **adressées à la MSA** en remplacement de la déclaration trimestrielle des salaires.
- Vous devez conserver l'intégralité du **volet "C"** dans le carnet.
La conservation de ces volets dans le carnet TESA tient lieu de RUP et constitue le double de la DPAE, du contrat de travail et du bulletin de paie.
- Les parties bleue et verte du **volet "D"** sont **remises au salarié** dès la fin de chaque période de paie et valent attestation Pôle emploi. Vous devez **adresser une copie** de ce volet à Pôle emploi à l'adresse suivante : Centre de traitement - B.P. 80069 - 77213 AVON Cedex.

ATTENTION !

A compter du 1^{er} janvier 2015, vous devez renseigner la rubrique pénibilité et déclarer le (ou les) facteur(s) de risque(s) auquel votre salarié est exposé (sur chaque bulletin de paie).

A PARTIR DE LA 2^{ÈME} ÉCHÉANCE DE PAIE

Vous devez utiliser le carnet de paies supplémentaires, en reportant obligatoirement le numéro du TESA affecté au salarié au moment de son embauche.

Points de vigilance du remplissage de votre carnet TESA !

Nous vous invitons à vous reporter à la notice explicative générale, rubrique "Comment compléter votre TESA ?" en complément de ces informations.

N'oubliez pas de fournir à la MSA les justificatifs obligatoires demandés. Attention ! Le volet «A» doit être remis au salarié dès l'embauche, à défaut le CDD peut être requalifié en CDI.

La partie bleue du volet «0»

■ Travailleur occasionnel (TO)

Pour bénéficier des exonérations des cotisations patronales TO vous devez, si vous en remplissez les conditions d'application, en formuler la demande avant l'embauche dans le délai imparti à la DPAE. Pour formaliser cette demande, la case TO doit être cochée. La durée maximale de ces exonérations est limitée à 119 jours consécutifs ou non par année civile, par salarié et par employeur tous contrats confondus.

■ Travailleur à temps partiel

Si vous embauchez un salarié à temps partiel, un document complémentaire "TESA – additif, contrat temps partiel" doit être rempli.

■ Date de fin de CDD

Afin d'éviter tout risque de requalification du CDD en CDI, il est essentiel de mentionner soit la date prévue de fin de CDD (contrat à terme fixe), soit une période minimale de travail (contrat sans terme fixe).

Cas particulier du contrat vendanges : à défaut de mention d'une date de fin certaine ou d'une période minimale de travail, le contrat est réputé établi pour une durée qui court jusqu'à la fin des vendanges (sans excéder la durée maximale d'un mois du contrat vendanges renouvellement compris).

■ Date de fin du précédent CDD

Nouveauté : la date de fin du précédent contrat à durée déterminée du salarié doit être précisée, quel que soit l'employeur afin de permettre la gestion des droits, notamment maladie du salarié.

■ Caisse de retraite complémentaire

La MSA recouvre les cotisations complémentaires retraite uniquement pour le compte d'AGRIC. Pour les autres caisses de retraite complémentaire (AG2R,...), c'est à l'employeur de verser directement les cotisations auprès de l'organisme concerné.

La partie verte du volet «A»

■ Informations nécessaires à la MSA pour le calcul des réductions patronales (Fillon et TO)

Afin que la MSA puisse calculer vos réductions de cotisation, vous devez impérativement préciser les données suivantes :

- montant brut du SMIC mensuel (TO et Fillon)
- rémunération des temps de pause (pour TO uniquement)

L'EMPLOYEUR		N° SIRET ou N° MSA	
Nom, prénom ou Raison sociale			
Adresse		Code APE / NAF	
E-mail		TRAVAILLEUR OCCASIONNEL Demande des exonérations de cotisations patronales <input type="checkbox"/>	
LE SALARIÉ		JUSTIFICATIFS A JOINDRE Voir notice explicative Titre de travail	
N° immatriculation		N°	
Nom naissance		Domicile fiscal à l'étranger <input type="checkbox"/>	
Nom d'usage			
Prénoms			
Date naissance	Sexe	Nationalité	
Lieu naissance			
Adresse (N° et Rue)	dépt	commune (France) ou pays	
Code postal	Commune		
LE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE		Date d'embauche	Heure
Contrat saisonnier pour les travaux de OU Contrat vendanges (à cocher) OU CDD en remplacement de OU Autre CDD (voir notice) OU CDD pour accroissement temporaire d'activité jusqu'à la date du		Durée de la période d'essai	Jours
Date de fin CDD prévue OU Durée minimale du CDD Jours Date de fin du précédent CDD			
Durée contractuelle en heures Périodicité : hebdomadaire mensuelle Si temps partiel : %			
Salaire horaire brut Autres éléments de rémunération Convention collective applicable Lieu de travail différent de l'établissement (à cocher) Précisez la commune		RISQUE Coeff. ou niveau/échelon (à cocher)	
Caisse de retraite complémentaire		Signature du salarié	
Date		Signature de l'employeur	

BULLETIN de PAIE

Nom Prénom Période du au

Table with columns: Heures normales, Nombre, Montant, Total, Période du, au, Indemnité de fin de contrat, Indemnité congés payés, RÉMUNÉRATION BRUTE = B + C, Taux cotisations, Montant.

Exposition pénibilité (voir notice) :

Le salarié est-il exposé à :

- Activité exercée en milieu hyperbare (code 05)
- Le travail de nuit (code 08)
- Le travail en équipes successives alternantes (code 09)
- Le travail répétitif (code 10)

Table with columns: Prestations en nature, Versement non soumis à cotisations, Acompte, SALAIRE NET A PAYER = (D-E-F-H-I +J + ou - K-L)

INFORMATION FISCALE

SALAIRE NET IMPOSABLE (D-E) €

INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA MSA POUR LE CALCUL DES RÉDUCTIONS DE COTISATIONS

Rémunération des temps de pause (TO uniquement) €
Montant du SMIC mensuel brut €

Date et signature de l'employeur + cachet de l'employeur au verso

L'EMPLOYEUR

Nom, prénom ou Raison sociale
Adresse
E-mail

N° SIRET ou N° MSA

Code APE / NAF

TRAVAILLEUR OCCASIONNEL

Demande des exonérations de cotisations patronales

LE SALARIÉ

N° immatriculation

JUSTIFICATIFS A JOINDRE Voir notice explicative

Nom naissance
Nom d'usage
Prénoms
Date naissance
Sexe
Nationalité

Titre de travail

N° Domicile fiscal à l'étranger

Lieu naissance
Adresse (N° et Rue)
Code postal
Commune

LE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

Date d'embauche, Heure, Durée de la période d'essai

Contrat saisonnier pour les travaux de

OU

Contrat vendanges (à cocher)

OU

CDD en remplacement de

OU

Autre CDD (voir notice)

OU

CDD pour accroissement temporaire d'activité jusqu'à la date du

Date de fin CDD prévue

OU

Durée minimale du CDD

Date de fin du précédent CDD

Durée contractuelle en heures, Périodicité : hebdomadaire mensuelle, Si temps partiel : %

Salaire horaire brut, Emploi occupé, RISQUE Coeff. ou niveau/ échelon (à cocher)

Autres éléments de rémunération

Convention collective applicable

Lieu de travail différent de l'établissement Précisez la commune (à cocher)

Caisse de retraite complémentaire

Date

Signature du salarié

Signature de l'employeur